



Rueil Athletic Club
Section TENNIS
298 av. N. Bonaparte
92500 Rueil Malmaison

Tel : 01 47 51 52 25
club@rueil-ac-tennis.fr
www.rueil-ac-tennis.fr

Information sur le paiement des adhésions/cours co. adultes du RAC tennis

Les adhésions et les cours sont à régler en totalité lors de l'inscription et ce pour la saison entière. Toute année tennistique débutée est due en intégralité et aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif (désistement, mutation, problème de santé, exclusion, fermeture d'installations, raisons sanitaires, etc.), cf. « Règlement intérieur » consultable sur notre site [_www.rueil-ac-tennis.fr](http://www.rueil-ac-tennis.fr)

La totalité du paiement pour la saison entière, remise lors de l'inscription, sera encaissée selon les modalités suivantes :

- **l'adhésion : 1 chèque fin octobre**
- **les cours collectifs : 1 ou 3 chèques, encaissements fin novembre, fin janvier et fin mars (faire des montants sans virgule)**
- Chèques libellés à l'ordre du RAC Tennis.
- Possibilité de régler par CB.
- En cas de prise en charge par un organisme (comité d'entreprise, coupons sports, chèques vacances nominatifs) le payeur s'engage à fournir dès le jour de l'inscription un chèque de caution du montant estimé accompagné du paiement du solde du coût de l'inscription.
- La licence FFT et l'adhésion Omnisports, sont déjà incluses dans les adhésions du Rac Tennis.
- Le dossier est à envoyer ou à déposer RAC Tennis, Stade du Parc, 298 av. N. Bonaparte 92500 Rueil Malmaison.

Le Comité Directeur du Rueil-AC Tennis.